



## **Troisième session de 2023 du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)**

**28 au 30 novembre 2023**

### **Notification de la Directrice exécutive**

#### **I. Dates, ordre du jour, lieu et participation**

1. Le Conseil exécutif a tenu sa première session de 2023 sous un format hybride les 28 et 29 mars 2023. Le rapport sur les travaux de cette session fait l'objet du document HSP/EB.2023/6, et les décisions adoptées par le Conseil exécutif lors de cette session figurent dans le document HSP/EB.2023/7.
2. À sa première session de 2023, dans sa décision 2023/3, le Conseil exécutif est convenu que sa deuxième session de 2023 se tiendrait au plus tard le jeudi 8 juin 2023, en marge de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat), sans toutefois se dérouler en même temps qu'une séance plénière ou d'autres négociations pertinentes de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
3. Par la suite, la deuxième session s'est tenue sous un format hybride le 8 juin 2023. Le rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2023 fait l'objet du document HSP/EB.2023/9.
4. À sa deuxième session de 2023, le Conseil exécutif est convenu de charger son Bureau d'arrêter les dates et la durée de sa troisième session, celle-ci devant se tenir au cours du dernier trimestre de 2023. Le Conseil est également convenu de confier à son Bureau l'élaboration de l'ordre du jour provisoire de sa troisième session, en tenant compte de tout texte issu de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
5. Le 1<sup>er</sup> septembre 2023, conformément à la demande du Conseil exécutif, le Bureau a recommandé que la troisième session de 2023 se tienne sur trois jours, du 28 au 30 novembre 2023. Le Bureau a également recommandé l'ordre du jour provisoire de la session, qui figure dans le document HSP/EB.2023/10 et est consultable [ici](#). Conformément à l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil exécutif (HSP/HA/1/HLS.3), les documents de travail de la session seront distribués dans les six langues officielles de l'ONU le 31 octobre 2023 au plus tard, soit quatre semaines avant l'ouverture de la session.
6. La session se tiendra entièrement en présentiel au siège d'ONU-Habitat, qui est situé à l'Office des Nations Unies à Nairobi, comme l'a recommandé le Bureau, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) n'étant plus considérée en cours et les restrictions connexes ayant été levées au sein du complexe des Nations Unies.
7. La session sera ouverte le mardi 28 novembre 2023 à 9 heures, heure de Nairobi (TU+3). Les participant(e)s devront prendre place à 8 h 45 au plus tard dans la salle de conférence 2 du complexe des Nations Unies.

8. Il convient de rappeler que l'Assemblée d'ONU-Habitat, à sa deuxième session ajournée tenue du 5 au 9 juin 2023, a décidé, dans sa décision 2/3, que les membres actuels du Conseil exécutif qui avaient été élus en 2019 resteraient en fonction jusqu'à la clôture de la reprise de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée en 2025 (HSP/HA.2/11). Par conséquent, les **36 membres** du Conseil exécutif qui ont été élus en 2019 devraient tous participer à la troisième session de 2023.

9. Aux termes de l'article 17 du Règlement intérieur, tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre du Conseil exécutif et tout membre d'une institution spécialisée des Nations Unies peut assister aux réunions du Conseil. Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur, les membres du Conseil exécutif et les observateurs doivent communiquer au secrétariat du Conseil exécutif, dès que possible et le 24 novembre 2023 au plus tard, les noms de leurs représentant(e)s accrédité(e)s, de leurs représentant(e)s suppléant(e)s et de leurs conseiller(ère)s. Chaque délégation devrait se composer d'un(e) représentant(e) accrédité(e) et d'autant de représentant(e)s suppléant(e)s et de conseiller(ère)s que nécessaire.

## II. Principales questions à l'examen

10. Au nombre des principales questions qui seront examinées par le Conseil exécutif à sa troisième session de 2023 figurent les suivantes :

- a) Questions financières, budgétaires et administratives ;
- b) Projet de programme de travail d'ONU-Habitat et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2024 ;
- c) Évaluation de la diligence raisonnable de la Fondation pour des établissements humains durables ;
- d) Rapport de la Directrice exécutive sur l'analyse des principaux obstacles à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes par les États Membres ;
- e) Plan d'établissement du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026–2029 ;
- f) Projet de mandat du guichet de financement de l'action urbaine en faveur de l'application des résolutions de l'Assemblée d'ONU-Habitat de manière équilibrée ;
- g) Guide des préparatifs en vue de l'élaboration de directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes qui offrirait un cadre non contraignant pour la formulation de réglementations, plans et stratégies aux échelles nationale et locale en matière de villes intelligentes ;
- h) Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat ;
- i) Préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial ;
- j) Examen de la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement à ONU-Habitat ;
- k) Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues du rapport 2022 du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat.

## III. Organisation des travaux proposée pour la troisième session de 2023

11. Le Bureau a proposé aux États Membres l'organisation et le calendrier des travaux présentés dans l'annexe de la présente notification. La plupart des travaux de cette session de trois jours devraient se dérouler en séances plénières.

### A. Bureau

12. Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, le Bureau du Conseil exécutif se compose d'un(e) Président(e), de trois Vice-Président(e)s et d'un(e) Rapporteur(se). Les membres du Bureau qui ont été élus par le Conseil exécutif à sa première session de 2022 et dont le mandat a été prolongé de deux ans, soit jusqu'en 2025, par le Conseil à sa deuxième session de 2023 assureront la conduite de la troisième session de 2023. La répartition géographique de l'actuel Bureau est la suivante :

Président(e) : Brésil (États d'Amérique latine et des Caraïbes)

Vice-Président(e)s : Kenya (États d’Afrique)  
Pakistan (États d’Asie et du Pacifique)  
Pologne (États d’Europe orientale)  
Rapporteur(se) : France (États d’Europe occidentale et autres États)

## **B. Séances de la session**

### **1. Premier jour de la session**

13. Il est proposé que le premier jour de la session soit consacré aux points suivants : ouverture de la réunion (point 1 de l’ordre du jour) ; questions d’organisation (point 2 de l’ordre du jour) ; rapports des président(e)s des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif, y compris la poursuite des travaux sur la politique d’association des parties prenantes (point 3 de l’ordre du jour) ; questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique pour la période 2020–2025 ; rapport sur le dispositif de modulation des ressources entièrement chiffré et sur les mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de parité femmes-hommes dans la composition de son personnel (point 4 de l’ordre du jour) ; examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail d’ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l’habitat et les établissements humains pour 2024 (point 5 de l’ordre du jour) ; examen de l’évaluation de la diligence raisonnable de la Fondation pour des établissements humains durables (point 6 de l’ordre du jour).

### **2. Deuxième jour de la session**

14. Il est proposé que le deuxième jour de la session soit consacré aux points suivants : rapport de la Directrice exécutive sur l’analyse des principaux obstacles à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes par les États Membres (point 7 de l’ordre du jour) ; plan d’établissement du plan stratégique d’ONU-Habitat pour la période 2026–2029 (point 8 de l’ordre du jour) ; projet de mandat du guichet de financement de l’action urbaine en faveur de l’application des résolutions de l’Assemblée d’ONU-Habitat de manière équilibrée (point 9 de l’ordre du jour) ; guide des préparatifs en vue de l’élaboration de directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes qui offriraient un cadre non contraignant pour la formulation de réglementations, plans et stratégies aux échelles nationale et locale en matière de villes intelligentes (point 10 de l’ordre du jour) ; activités normatives et opérationnelles d’ONU-Habitat (point 11 de l’ordre du jour) ; préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial (point 12 de l’ordre du jour).

### **3. Troisième jour de la session**

15. Il est proposé que le troisième jour de la session soit consacré aux points suivants : examen de la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement à ONU-Habitat : examen de la liste de contrôle pour les organes directeurs des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (point 13 de l’ordre du jour) ; rapport du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif (point 14 de l’ordre du jour) ; rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif (point 15 de l’ordre du jour) ; progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues du rapport 2022 du Corps commun d’inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l’administration d’ONU-Habitat (point 16 de l’ordre du jour) ; examen et adoption des textes issus de la session, y compris l’ordre du jour provisoire de la première session de 2024 (point 17 de l’ordre du jour) ; questions diverses (point 18 de l’ordre du jour) ; clôture de la session (point 19 de l’ordre du jour).

## **C. Consultations sur les projets de décision dont le Conseil exécutif sera saisi**

16. Il est recommandé, pour des raisons d’efficacité, que les projets de texte final dont le Conseil exécutif sera saisi à sa troisième session de 2023 soient examinés, avant l’ouverture de la session, par le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives créé par le Conseil exécutif au paragraphe 7 de sa décision 2019/2. Le (la) président(e) du groupe de travail devra ensuite, sur la base de ces discussions préliminaires, transmettre les projets de texte final, y compris les projets de décision, au Conseil exécutif pour examen approfondi et adoption éventuelle.

17. Il est également prévu qu'une partie de la session sera consacrée à des négociations informelles sur les projets de décision en vue de les fusionner, de les concilier ou de les clarifier, selon qu'il conviendra, avant leur examen par le Conseil exécutif lors d'une séance plénière de la session.

#### **D. Consultations informelles**

18. Pour faciliter les travaux du Conseil exécutif, des dispositions seront prises, sur demande, pour organiser des consultations informelles au sein même des groupes régionaux, qui porteront sur diverses questions, y compris tout projet de texte final, comme les projets de décision, dont le Conseil sera saisi pour examen et adoption éventuelle. Ces demandes doivent être envoyées par courrier électronique aux adresses suivantes : [chris.mensah@un.org](mailto:chris.mensah@un.org) et [unhabitat-sgb@un.org](mailto:unhabitat-sgb@un.org).

#### **E. Inscription**

19. Tou(te)s les représentant(e)s sont invité(e)s à s'inscrire pour la troisième session de 2023 à partir du mardi 17 octobre, sur la page suivante : <https://unhabitat.org/meetings/third-session-of-2023-of-the-executive-board>. Tou(te)s les participant(e)s sont censé(e)s s'inscrire en ligne avant le vendredi 24 novembre 2023 à 14 heures, heure de Nairobi (TU+3), afin de permettre au secrétariat de consigner leur présence et de veiller à ce qu'ils (elles) aient accès au lieu de la session.

20. Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, le secrétariat d'ONU-Habitat demande également aux missions permanentes et aux observateur(trice)s auprès d'ONU-Habitat à Nairobi et auprès de l'ONU à New York d'inscrire en ligne les membres de leurs délégations respectives et de bien vouloir, en outre, communiquer les noms de ces membres, dès que possible et le jeudi 23 novembre 2023 au plus tard, au Secrétaire des organes directeurs d'ONU-Habitat, M. Chris Mensah (téléphone : +254 732 689199 ; adresses électroniques : [chris.mensah@un.org](mailto:chris.mensah@un.org) et [unhabitat-sgb@un.org](mailto:unhabitat-sgb@un.org)).

21. Des renseignements supplémentaires sont affichés sur la page de la session (<https://unhabitat.org/meetings/third-session-of-2023-of-the-executive-board>) et sur la page suivante : <https://unhabitat.org/governance/executive-board>. Toute question concernant la session doit être adressée à :

M. Chris Mensah  
Secrétaire des organes directeurs  
Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)  
P.O. Box 30030, 00100, Nairobi, Kenya  
Adresses électroniques : [chris.mensah@un.org](mailto:chris.mensah@un.org) et [unhabitat-sgb@un.org](mailto:unhabitat-sgb@un.org)  
Tél. : +254 20 762 5521/3216 ; portable : +254 732 689199

## Annexe

### Proposition d'organisation des travaux et de calendrier pour la troisième session de 2023 du Conseil exécutif (28–30 novembre 2023)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure (TU+3)</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<b>Mardi</b> <b>28 novembre</b>	9 heures	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Ouverture de la session.</li><li>2. Questions d'organisation :<ol style="list-style-type: none"><li>a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la troisième session de 2023 ;</li><li>b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2023 ;</li><li>c) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2023.</li></ol></li><li>3. Rapports des président(e)s des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif, y compris la poursuite des travaux sur la politique d'association des parties prenantes.</li><li>4. Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique pour la période 2020–2025 ; rapport sur le dispositif de modulation des ressources entièrement chiffré et sur les mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de parité femmes-hommes dans la composition de son personnel.</li></ol>
	14 heures	<p><i>Consultations informelles sur les projets de texte issus de la session.</i></p> <ol style="list-style-type: none"><li>5. Examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2024.</li><li>6. Examen de l'évaluation de la diligence raisonnable de la Fondation pour des établissements humains durables.</li></ol> <p><i>Consultations informelles sur les projets de texte issus de la session.</i></p>
<b>Mercredi</b> <b>29 novembre</b>	9 heures	<ol style="list-style-type: none"><li>7. Rapport de la Directrice exécutive sur l'analyse des principaux obstacles à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes par les États Membres.</li><li>8. Plan d'établissement du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026–2029.</li><li>9. Projet de mandat du guichet de financement de l'action urbaine en faveur de l'application des résolutions de l'Assemblée d'ONU-Habitat de manière équilibrée.</li><li>10. Guide des préparatifs en vue de l'élaboration de directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes qui offrirait un cadre non contraignant pour la formulation de réglementations, plans et stratégies aux échelles nationale et locale en matière de villes intelligentes.</li></ol>
	14 heures	<p><i>Consultations informelles sur les projets de texte issus de la session.</i></p> <ol style="list-style-type: none"><li>11. Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique et l'action d'ONU-Habitat dans les pays, les territoires et les régions touchés par un conflit ou une catastrophe.</li><li>12. Préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial.</li></ol> <p><i>Consultations informelles sur les projets de texte issus de la session.</i></p>
<b>Jeudi</b> <b>30 novembre</b>	9 heures	<ol style="list-style-type: none"><li>13. Examen de la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement à ONU-Habitat : examen de la liste de contrôle pour les organes directeurs des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.</li><li>14. Rapport du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif.</li><li>15. Rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif.</li><li>16. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues du rapport 2022 du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat.</li></ol>

---

<i>Jour/date</i>	<i>Heure (TU+3)</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
	14 heures	<i>Consultations informelles sur les projets de texte issus de la session.</i> 17. Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la première session de 2024. 18. Questions diverses. 19. Clôture de la session.

---

---